



S U P P L E M E N T

BREF

ILE-DE-FRANCE

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN 2007

En 2007, plus de 600 000 mesures et prestations de la politique de l'emploi ont été mobilisées pour les actifs franciliens (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés licenciés...)

Parmi les mesures visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs, près de 133 000 personnes ont été recrutées avec l'aide d'un « contrat aidé » et plus de 16 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

Parallèlement aux entrées en contrats aidés, les demandeurs d'emploi ont été nombreux à accéder aux différentes actions (440 000), visant à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, comme les stages de formation, ou les diverses prestations d'accompagnement proposées par l'ANPE et les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Enfin, en 2007, la signature de conventions de revitalisation, entre l'Etat et les entreprises, s'est poursuivie sur les territoires affectés par des restructurations (9 nouvelles conventions signées en 2007).

LES PRINCIPAUX RESULTATS

● Une hausse du nombre d'entrées dans les contrats aidés à destination des jeunes :

+15% d'entrées en contrat de professionnalisation.

+20% de jeunes embauchés dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (SEJE).

● Des mesures d'incitation à l'embauche dans le secteur marchand en diminution, mais recentrées en faveur des demandeurs d'emploi ayant de forts risques d'exclusion du marché du travail :

- 57% d'embauches en CIE

- 54% des entrées en CIE à destination des seniors, des résidents de ZUS et des travailleurs handicapés.

● Un recours croissant des demandeurs d'emploi aux aides à la création et à la reprise d'entreprise : +40% de bénéficiaires de l'Accre en 2007.

● Une montée en charge du dispositif contrat d'avenir (+25%), mais une utilisation contrastée selon le type d'employeurs :

+20 % d'entrées dans les établissements scolaires

- 32% d'entrées dans les communes.

● Insertion par l'Activité Economique : un nombre de salariés en insertion en légère augmentation : +4%.

● 40 000 jeunes en grande difficulté d'insertion accompagnés dans le cadre du programme CIVIS.

● 35 conventions de revitalisation signées entre l'Etat et les entreprises franciliennes pour la création de 5 600 emplois.

Les aides à l'emploi dans le secteur marchand

Les aides à l'emploi du secteur marchand bénéficient à un public diversifié et elles prennent des formes variées, tels que les contrats subventionnés et les aides à la création d'entreprise, pour les jeunes et les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, ou encore, des exonérations de cotisations sociales à l'embauche pour les employeurs situés dans les zones franches ou rurales de la région.

En 2007, 89 000 personnes ont accédé à l'une des principales mesures du secteur marchand, soit 1,1% de plus qu'au cours de l'année 2006. Le dynamisme observé au cours de l'année a néanmoins été variable selon les dispositifs. Le contrat de professionnalisation a continué à connaître un succès grandissant, cela aussi bien au niveau régional (+15%) que national (+17%). Après seulement trois ans d'existence, le niveau d'entrée est d'ailleurs supérieur à celui observé pour les contrats de qualification durant près de 15 ans. Les employeurs franciliens ont aussi été plus nombreux que les années précédentes à recourir au dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (SEJE) pour l'embauche de jeunes peu qualifiés ou rencontrant des difficultés d'insertion (+20%). Par ailleurs, en 2007, 16 000 chômeurs ont bénéficié d'une aide à la création ou la reprise d'entreprise, soit 40% de plus que l'année précédente. Enfin, le nombre d'aides à la création d'emploi dans les zones franches urbaines, prévoyant des exonérations de cotisations sociales, a progressé de 8 % entre 2006 et 2007.

A l'inverse, la diminution des moyens accordés aux contrats initiatives emploi (CIE) en 2007, a fortement limité l'accès des demandeurs d'emploi aux contrats aidés du secteur marchand : -55% d'entrées en CIE. Dotée d'un tissu économique plus dense, l'Ile-de-France se distingue cependant par un recours plus intense aux contrats aidés du secteur marchand. Elle concentre plus d'un quart des entrées nationales en CIE. Ainsi, en 2007, les chances d'accès à un CIE ont été 1,4 fois plus importantes pour un demandeur d'emploi francilien qu'en moyenne nationale.

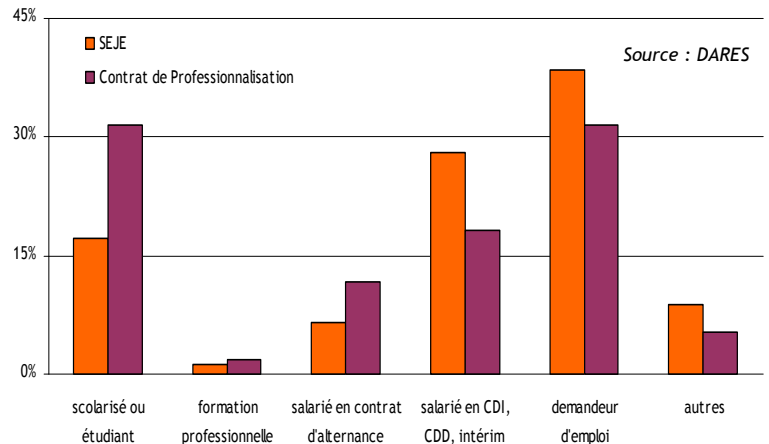
Les contrats aidés à destination des jeunes peu ou pas qualifiés

Avec près de 76% des entrées, les jeunes sont les premiers bénéficiaires des dispositifs du secteur marchand. En effet, ces derniers sont particulièrement nombreux (89%) à accéder au contrat de professionnalisation qui concentre à lui seul près de la moitié des aides à l'emploi marchand délivrées au cours de l'année. Bien qu'ouvert aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 25 ans, avec une incitation financière particulière pour les personnes de plus de 45 ans, le contrat de professionnalisation profite peu aux adultes. Les seniors (45 ans et plus) y représentent d'ailleurs moins de 1% des entrées.

Si le contrat de professionnalisation et le SEJE s'adressent tous deux aux jeunes, les objectifs visés par les dispositifs et le profil du public diffèrent sensiblement d'un contrat à l'autre. Le SEJE a pour objectif de faciliter l'entrée sur le marché du travail des jeunes sans qualification. Ainsi, dans la majorité des cas les jeunes embauchés n'ont aucun diplôme et ils occupent des postes de faible qualification, comme vendeur ou agent de surveillance. L'objectif du contrat de profes-

sionnalisation est plutôt de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes souhaitant compléter leur formation initiale par l'acquisition d'une nouvelle qualification. Ainsi, deux tiers des jeunes employés en alternance sont déjà titulaires d'un baccalauréat et, dans la majorité des cas, ils préparent un diplôme de niveau III ou plus pendant leur contrat. En 2007, moins d'un jeune sur trois était à la recherche d'un emploi avant son entrée en contrat aidé. La plupart du temps, l'accès est intervenu alors que le jeune était déjà en emploi, après un premier contrat aidé ou bien à l'issue d'une formation initiale ou professionnelle.

Situation des salariés avant l'embauche en contrat aidé



Les contrats aidés à destination des personnes ayant de forts risques d'exclusion du marché du travail

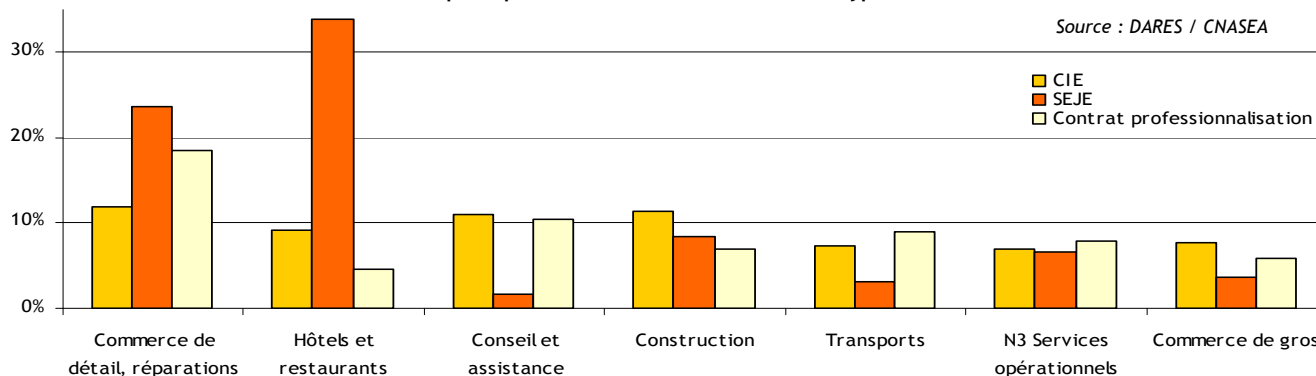
Le CIE et le CIRMA s'adressent à toutes les personnes rencontrant de fortes difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Dans la majorité des cas les bénéficiaires de ces contrats sont des personnes âgées de plus de 25 ans (92%) et déjà inscrites à l'ANPE (90%).

En 2007, la diminution des moyens alloués au CIE s'est accompagnée d'un recentrage de la mesure en faveur des personnes ayant de forts risques de s'inscrire dans un chômage de longue durée. Ainsi, la part des seniors dans les entrées est en nette augmentation : 32% des embauches, contre seulement 22% en 2006. Par ailleurs, 14% des bénéficiaires de CIE résident dans une zone urbaine sensible (ZUS) et près de 8% sont des personnes reconnues travailleurs handicapés. Réservé aux allocataires de minima sociaux, le CIRMA s'adresse à des personnes connaissant de grandes difficultés d'insertion professionnelle. Ainsi, avant leur entrée en contrat aidé, la majorité des bénéficiaires était au chômage depuis plus de deux ans (65%) et près d'un sur deux (45%) avait un niveau de formation inférieur au BEP/CAP.

La structure économique des entreprises ayant recours aux contrats aidés est assez proche de celle de l'emploi salarié francilien. Plus de la moitié des aides à l'emploi sont concentrées dans cinq secteurs d'activité : le commerce de détail (18%), l'hôtellerie/restauration (11%), le conseil et assistance (9%), la construction (8%) et le transport (8 %). La forte diminution du nombre de CIE n'a pas eu d'impact sur la structure économique des employeurs de contrats aidés. En revanche, la montée en puissance du contrat de professionnalisation et du SEJE s'est effectuée au profit des employeurs des secteurs du commerce de détail

Les principaux secteurs d'activités selon le type de contrat

Source : DARES / CNASEA



(+3,5%) et de la restauration (+1%). En 2007, plus de la moitié des embauches en SEJE ont été réalisées dans la restauration rapide ou dans les hypermarchés et supermarchés de la région. Or, le mode de gestion de la main-d'œuvre dans ces secteurs ne permet pas une insertion durable des jeunes. Employé à temps partiel dans 70% des cas, un jeune sur deux rompt son contrat moins d'un an après la signature. Afin notamment d'éviter ces effets d'aubaines, le dispositif du SEJE a été supprimé à la fin de l'année 2007. Les jeunes non qualifiés bénéficient désormais d'un accès privilégié au CIE, jugé plus performant en matière d'insertion durable. En effet, plus de huit employeurs de CIE sur dix proposent un CDI à leurs salariés et le taux de rupture des contrats reste inférieur à 20% après un an. De plus, 6 mois après leur sortie de CIE, 59% des salariés sont en emploi durable.

De manière générale ce sont les structures de petite taille (moins de 10 salariés) qui recourent le plus aux contrats aidés (42%). Cependant la taille des employeurs diffère sensiblement selon les secteurs d'activités. Les employeurs de CIE, nombreux dans le secteur du commerce de détail, sont souvent des établissements de moins de 5 salariés (63%). A contrario, plus d'un tiers des structures qui recourent au contrat de professionnalisation ont plus de 50 salariés. Ces dernières, qui embauchent des personnes plus qualifiées, exercent principalement une activité dans les secteurs des services opérationnels et du conseil, qui concentrent un nombre important d'établissements de grande taille.

Les contrats aidés du secteur non marchand

Au cours de l'année, près de 34 000 personnes allocataires de minima sociaux ou rencontrant de fortes difficultés d'insertion professionnelle, ont été embauchées en contrats aidés non marchands, dans une association, un établissement public ou une collectivité territoriale.

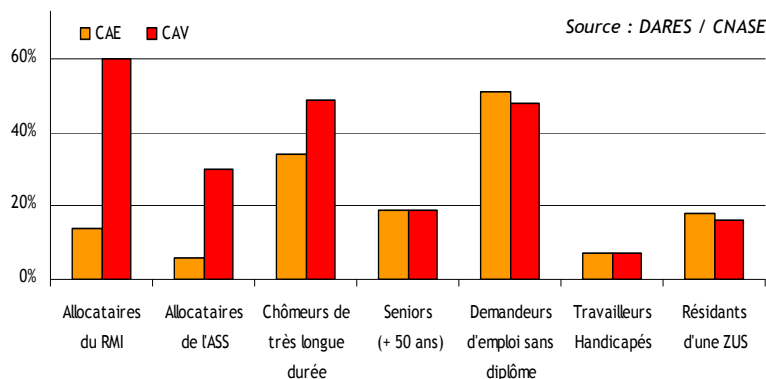
Les recrutements en CAE sont en baisse en 2007 (-10%), alors que les entrées en contrat d'avenir, réservés aux bénéficiaires de minima sociaux, augmentent pour la deuxième année consécutive : +25%. Cette situation s'explique notamment par un transfert, du CAE vers le contrat d'avenir, des recrutements opérés par les associations et les établissements publics d'enseignement (EPL). Or, les EPL et les associations sont les premiers utilisateurs de contrats aidés de la région. En 2007, ces derniers ont réalisé, respectivement, 36% et 35% des embauches franciliennes. A l'inverse, l'année 2007 est marquée

par un moindre recours des communes aux contrats aidés, cela aussi bien en CAE (-27%) qu'en contrat d'avenir (-32%).

La place de l'éducation nationale est particulièrement importante dans les recrutements en contrat d'avenir : un contrat d'avenir sur deux en 2007. Il en résulte que les emplois occupés par les bénéficiaires d'un contrat d'avenir sont peu diversifiés. Près de deux tiers des salariés sont positionnés sur trois métiers seulement : agent administratif (39%), agent d'entretien et de nettoyage (9%) et assistant auprès de jeunes élèves handicapés (12%). Les CAE recourent quant à eux un ensemble de fonctions plus vaste : un contrat sur trois n'appartient pas aux dix métiers les plus courants. Les emplois occupés varient selon l'âge des bénéficiaires. Ceux liés à l'éducation (personnel de surveillance, animateur de loisir...) sont occupés par des jeunes, alors que les fonctions d'agents de services collectifs et administratifs ou de nettoyage de locaux sont principalement occupées par les seniors.

Situation des salariés avant l'embauche en contrat aidé non marchand

Source : DARES / CNASEA



En Ile-de-France, depuis deux ans, l'accès au CAE est réservé à toutes les personnes dont les agents de l'ANPE jugent qu'elles vont rencontrer de grandes difficultés d'insertion professionnelle, indépendamment de leur ancienneté au chômage. D'ailleurs, la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des entrées en CAE apparaît relativement faible (55%). En revanche, avant leur entrée en CAE, les deux tiers des personnes cumulaient plusieurs facteurs susceptibles de freiner leur accès à l'emploi : faible niveau de qualification, résidence en ZUS, senior... Aussi, bénéficiaient-elles déjà d'un accompagnement renforcé auprès des services de l'ANPE avant d'être embauchées en contrat aidé. Les bénéficiaires de contrats d'avenir sont, quant à eux, essentiellement des allocataires du RMI (59%) et de l'ASS (34%) et plus de 70% étaient au chômage de longue durée

(1) Chiffres hors prolongations de contrat par signature d'un avenant à la convention initiale.

avant leur entrée en contrat. Les bénéficiaires de contrats aidés non marchands restent majoritairement des femmes (65%) et deux personnes sur trois ont entre 25 et 50 ans. Le contrat d'avenir capte un public plus âgé que le CAE. En effet, alors qu'un quart des personnes entrées en CAE sont des jeunes de moins de 25 ans, ils ne sont que 3% en contrat d'avenir.

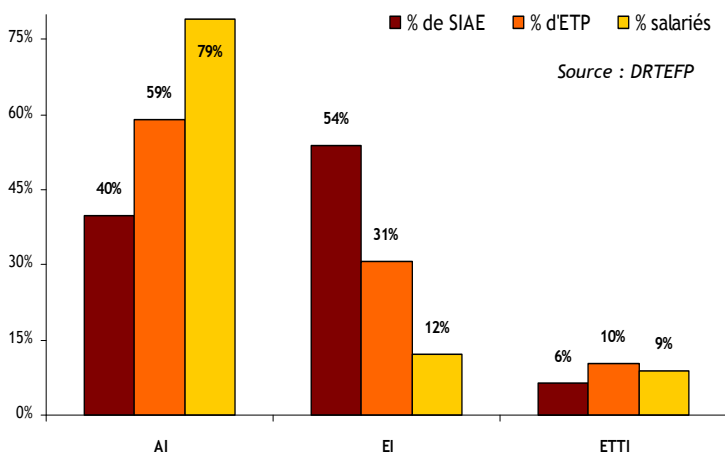
Six mois après leur sortie de contrat, 50% des salariés de CAE ont un emploi, alors qu'ils ne sont que 39% dans cette situation à l'issue d'un contrat d'avenir.

▲ L'IAE une première étape vers l'emploi durable

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique a pour objectif de permettre à des personnes en grande difficulté sociale ou professionnelle d'accéder à un emploi, en bénéficiant de conditions d'accueil et d'accompagnement spécifiques. Les structures de l'IAE (SIAE) exercent toutes des activités de production de biens ou de services. Mais leurs modes d'intervention sont sensiblement différents. Les associations intermédiaires (AI) proposent à leurs salariés des mises à disposition chez des particuliers ou des associations locales, les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) des missions auprès d'entreprises, alors que les entreprises d'insertion embauchent des salariés au sein même de leur structure. En 2007, 220 structures de l'IAE étaient en activité sur le territoire francilien. La région se distingue du reste du territoire par une forte présence des entreprises d'insertion (54% des SIAE, contre 45% au niveau national) et un développement plus faible des ETTI : 6% des structures, contre 11% au niveau national.

A la fin de l'année, 29 000 salariés en insertion étaient présents dans les SIAE, soit 4% de plus qu'en 2006⁽²⁾. Ce sont les AI qui captent le plus grand nombre de salariés: 225 salariés en moyenne par structure, contre seulement 26 dans une EI. Ainsi, les AI regroupent à elles seules 80% des salariés en insertion et concentrent plus de la moitié des équivalents temps plein réalisés par ces derniers. Mais les emplois proposés sont de courte durée, avec des interruptions plus fréquentes que dans les EI ou les ETTI.

Part des SIAE dans l'offre d'insertion régionale



Si les femmes sont majoritaires dans les AI, elles représentent seulement un quart des effectifs en insertion dans les EI et les ETTI. En effet, les AI propo-

sent essentiellement des emplois dans les services aux personnes et le nettoyage tandis que les autres SIAE sont plus souvent positionnées sur des métiers du bâtiment, de la maintenance ou encore d'agent de restauration. Quel que soit le secteur, les postes occupés restent peu qualifiés : un salarié en insertion sur deux affiche un niveau de formation inférieur au BEP/CAP (ce taux atteint 75% dans les EI). Enfin, si moins d'un salarié sur deux était au chômage de longue durée avant son embauche, la plupart font face à des situations sociales et professionnelles qui les tiennent éloignés du marché du travail classique. Un tiers des personnes connaissent des difficultés de logement ou d'endettement et un quart est en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme. Par ailleurs environ un salarié sur dix est confronté à des problèmes d'addiction ou de santé physique, comme psychique. Accompagnés sur leur projet professionnel et sur les techniques de recherches d'emploi, un quart des salariés ont quitté en cours d'année la structure pour la reprise d'un emploi classique.

L'IAE regroupe aussi les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui accueillent un public très éloigné de l'emploi et qui sont principalement orientés vers des activités d'utilité sociale⁽³⁾. Après une année de fort dynamisme, qui a vu la création de nombreux ACI dans les ZUS de la région, l'activité des ACI est restée stable en 2007. Près de 2600 salariés ont été embauchés, en CAE ou en contrat d'avenir, soit le même nombre qu'en 2006.

▲ La formation et la validation : des leviers pour l'insertion professionnelle

En Ile-de-France, les demandeurs d'emploi et les jeunes sortis du système scolaire sans qualification peuvent accéder à diverses formations financées par l'Etat, la Région et les ASSEDIC, ou organisées par l'AFPA. La diversité des formations et des acteurs ne permet pas de disposer d'un bilan global pour l'année 2007⁽⁴⁾, mais quelques grandes caractéristiques régionales peuvent néanmoins être présentées.

En 2007, 5 500 demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance chômage ont bénéficié d'une formation. Les formations conventionnées ont représenté les trois quarts des actions financées par les ASSEDIC. Elles sont déterminées en fonction des besoins du territoire et des tensions sur le marché du travail. En Ile-de-France, les formations conventionnées sont axées sur quatre secteurs d'activités : le transport et la logistique (20%), la prévention et la sécurité (19%), le commerce et la distribution (15%), et l'action sociale (12%). Pour les employeurs ayant des difficultés à trouver des candidats en adéquation avec les postes à pourvoir, l'ASSEDIC participe également au financement d'actions de formation préalables à une embauche (AFPE). L'AFPE est réservée aux seuls demandeurs inscrits au régime d'assurance chômage. Depuis fin 2006, l'Etat propose lui aussi aux employeurs rencontrant des difficultés d'embauche, une aide à la formation pour le recrutement de demandeurs d'emploi non indemnisés. Ainsi, en 2007,

⁽²⁾ Supplément BREF A paraître : L'insertion par l'activité économique en Ile-de-France, en 2007

⁽³⁾ Supplément BREF N°12 : Pratiques d'accompagnement et de formation dans les ACI - Mai 2008

⁽⁴⁾ PIPS N°26.3 : « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2005 » - DARES - Juin 2007.

1 800 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ces actions préparatoires au recrutement (APR).

L'AFPA propose également un choix important de formations à destination des demandeurs d'emploi. En 2007, près de 13 000 chômeurs ont ainsi intégré l'un des 150 stages de formation de l'AFPA. Plus d'un tiers des actions réalisées était uniquement à visée préqualifiante, 40% étaient orientées vers des métiers du secteur tertiaire et 28% vers ceux de l'industrie ou du bâtiment. Près de 65% des stagiaires AFPA ont retrouvé un emploi dans les 6 mois suivant la fin de leur formation.

Les financeurs mettent aussi en œuvre diverses actions non professionnalisantes, telles que la remise à niveau dans les savoirs de base, l'appui à la création d'entreprise, ou encore des actions de lutte contre l'illettrisme, des formations linguistiques en faveur des migrants et des formations qualifiantes visant à faciliter l'insertion professionnelle des handicapés.

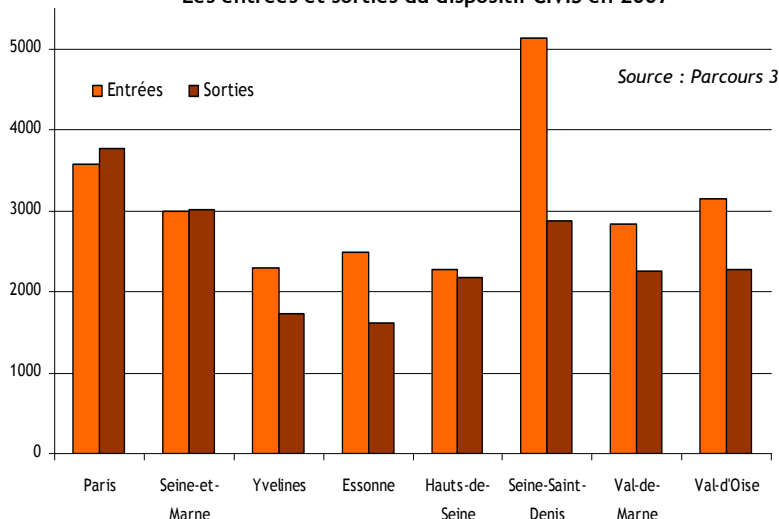
▲ Les prestations du SPE : l'orientation, le conseil et l'accompagnement

À côté des contrats aidés et des aides à la formation, les diverses prestations offertes aux demandeurs d'emploi ou aux personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle, représentent une part importante des moyens du SPE. Les prestations proposées à ces derniers sont de nature variée : orientation, conseil, évaluation des compétences, aide à la mobilité ou à la recherche d'emploi ou encore, accompagnement vers, ou dans l'emploi.

En 2007, l'AFPA a permis à plus de 33 000 personnes de bénéficier d'un service individualisé d'appui à la construction d'un parcours de formation. À la suite de celui-ci, sept bénéficiaires sur dix ont été orientés vers une action de formation et 30% vers une action d'accompagnement de l'ANPE. En effet, en dehors des entretiens individuels de suivi, l'ANPE dispose d'une palette variée de prestations à destination des demandeurs d'emploi (95% des bénéficiaires). Au cours de l'année, plus de 361 000 actions ont ainsi été délivrées : 56% ont concerné des ateliers pratiques liés aux techniques de recherche d'emploi, 28% des actions d'accompagnement (bilan de compétences, « objectif emploi », « objectif projet »...) et 14% des prestations d'évaluation des compétences et des capacités professionnelles (évaluation en milieu de travail ou à la création d'entreprise...).

Les jeunes font l'objet d'un accompagnement spécifique à travers le réseau des Missions Locales. En plus de leur activité d'accueil et de suivi, les Missions locales mettent en œuvre, le programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), pour tous les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale. À la fin de l'année 2007, 40 000 jeunes étaient accompagnés dans le cadre du CIVIS : 70% d'entre eux n'avaient aucune qualification et bénéficiaient d'un accompagnement plus soutenu dans le cadre du « CIVIS renforcé », contre seulement 53% en moyenne nationale. Aidés par un marché du travail plus dynamique, les jeunes franciliens bénéficiaires d'un CIVIS trouvent un emploi un peu plus facilement que leurs homologues nationaux. En effet, après une année d'accompagnement individualisé en CIVIS, près d'un jeune sur cinq est en emploi durable ; au bout de 18 mois ils sont 27%, contre seulement 23% au niveau national.

Les entrées et sorties du dispositif CIVIS en 2007



Enfin l'accompagnement des demandeurs d'emploi peut être assuré par des structures locales partenaires du SPE, tels que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou les Maisons de l'Emploi. Ces structures ont la particularité de s'adresser à des publics ciblés selon les besoins des territoires et les problématiques locales. Portés par des collectivités, les PLIE (31 en Ile-de-France) et les Maisons de l'Emploi (26 labellisées, dont 16 en 2006 et 1 en 2007), contribuent à appuyer l'action du SPE dans la mise en œuvre et le développement de politiques d'emploi territoriales.

▲ Les mesures d'accompagnement des restructurations sur les territoires

En 2007, l'Ile-de-France a dû faire face à 414 procédures de licenciements de plus de 10 salariés, représentant 15 000 suppressions d'emplois. Dans le cadre de ces procédures, les entreprises de plus de 50 salariés doivent communiquer aux DDTEFP, un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE), visant à réduire le nombre des licenciements et à favoriser le reclassement des salariés licenciés.

Le SPE participe au traitement à chaud des restructurations sur son territoire et dispose de différents outils pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des PSE. Dans le cadre des conventions de reclassement personnalisé (CRP), le SPE mobilise l'ensemble des prestations d'orientation, d'accompagnement et de formation pouvant permettre le reclassement accéléré des salariés licenciés. Ainsi, en Ile-de-France, plus de 9 400 salariés ont bénéficié d'une CRP au cours de l'année 2007, soit près de 18% du total national. Dans le cadre du fond national de l'emploi (FNE), le SPE intervient aussi en appui des entreprises rencontrant des difficultés financières, pour la mise en œuvre de cellules de reclassement. En 2007, plus de 3 500 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement professionnel auprès d'une cellule de reclassement cofinancée par l'Etat. Enfin, la loi de cohésion sociale prévoit des dispositions destinées à contribuer à la revitalisation des bassins d'emploi affectés par des restructurations d'entreprises. Ainsi, en Ile-de-France, 35 conventions de revitalisation ont été signées entre l'Etat et les entreprises (dont 9 en 2007). Les actions prévues ont souvent été déterminées en collaboration avec les collectivités locales et les acteurs économiques et sociaux des territoires et doivent permettre la création de près de 5 600 emplois, au terme des conventions.

Mesures et prestations de la politique de l'emploi	2007	Evolution 2007 / 2006
Mesures d'incitation à l'embauche dans le secteur marchand	30 733	-23,3%
dont : CIRMA	2 244	48,9%
Contrats Initiative Emploi (CIE)	9 575	-57,4%
Exonérations à l'embauche en zone franche urbaine ou de redynamisation urbaine	3 482	8,0%
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	15 432	19,8%
Contrats de formation en alternance : contrats de professionnalisation	43 073	15,3%
Aides à la création d'entreprises (ACCRES)	16 130	40,3%
Structures d'insertion par l'activité économique	24 895	
dont : Entreprises d'insertion (nombre de postes d'insertion)	19 709	Nd
Associations intermédiaires (nombre de salariés mis à disposition)	3021	Nd
Entreprises de travail temporaire d'insertion (nombre de salariés mis à disposition)	2165	Nd
Emplois aidés dans le secteur non marchand	34 721	-2,7%
dont : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) (Conventions initiales + avenants)	25 011	-10,5%
Contrat d'Avenir (Conventions initiales + avenants)	9 710	25,3%
Stages de formation et dispositifs de validation des acquis	21 193	-2,5%
dont : Stages de formation AFPA	12900	-3,0%
Actions préparatoires au recrutement (APR)	5492	-25,9%
Stages ASSEDIC :	4033	-34,0%
Formations conventionnées	1459	12,1%
Aide à la Formation Préalable à l'Embauche	1 721	3997,6%
Validation des Acquis de l'Expérience	1 080	10,3%
Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)	24 780	-14,9%
Prestations d'appui à la recherche d'emploi	395 040	-1,2%
ANPE	361 674	-1,6%
dont : Prestations d'accompagnement :	102 680	7,1%
Bilans de Compétences (BC et BCA)	17 175	-11,5%
"Objectif emploi" individuel et collectif	40 047	-0,2%
"Objectif projet" individuel et collectif	36 484	6,6%
Autres	8 755	315,5%
Ateliers pratiques (techniques de recherche d'emploi...)	203 572	-7,5%
Evaluations professionnelles	49 743	7,7%
Evaluations des compétences et capacités	24 468	-12,6%
Evaluations en milieu travail	4 033	-15,7%
Evaluations par Simulation Préalable au Recrutement	16 066	79,8%
Evaluations à la création d'entreprise	5 176	15,4%
Module NET	5 679	6,7%
AFPA : Aide à la définition d'un projet de formation (S2)	33366	3,6%
Accompagnement des restructurations	13 590	-13,8%
Conventions d'allocations spéciales du FNE (ASFNE)	237	-25,5%
Cellules de reclassement (bénéficiaires potentiels)	3529	-13,0%
Allocations temporaires dégressives (adhésions individuelles)	429	-43,5%
Conventions de Reclassement Personnalisé (CRP)	9395	-11,6%
TOTAL	604 155	

Sources : DARES / CNASEA / ANPE / AFPA / GARP

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'aides à l'emploi :
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques>

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France

66, rue de Mouzaïa – 75935 Paris Cedex 19 – Tél. 01 44 84 26 99

Directeur de la publication : Yves Calvez

Réalisation : Pôle études, prospective, évaluation et statistiques - dr-idf.statistiques@travail.gouv.fr

Diffusion : Service communication et documentation

Tirage 600 exemplaires – N°ISSN : 1767-9877

<http://www.europeidf.fr>